

*Paris collectifs sportifs—Loi*

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LES PARIS COLLECTIFS SPORTIFS

MESURE PRÉVOYANT L'EXPLOITATION PUBLIQUE DE PARIS  
COLLECTIFS

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-95, tendant à prévoir l'exploitation publique de paris collectifs sur les combinaisons de certaines épreuves ou manifestations sportives et à modifier le Code criminel et la loi de l'impôt sur le revenu, dont le comité permanent des communications et de la culture a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 4 de M. Reid (St. Catharines).

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. le vice-président:** Conformément au paragraphe 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

**L'hon. John Roberts (au nom du ministre d'État (Commerce international))** propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-95, loi prévoyant l'exploitation publique de paris collectifs sur les combinaisons de certaines épreuves ou manifestations sportives et modifiant le Code criminel et la loi de l'impôt sur le revenu, à la version anglaise de l'article 24, en retranchant la ligne 33, page 10, et en la remplaçant par ce qui suit:

«its three following financial years.»

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Monsieur le Président, je trouve tout à fait inélégant que le ministre ne soit pas à la Chambre quand une motion gouvernementale inscrite au *Feuilleton* est mise en discussion. Son secrétaire parlementaire n'est pas ici pour la défendre. Il n'y a même personne du côté gouvernemental pour défendre cette motion, pour nous dire de quoi il s'agit et pourquoi le gouvernement la présente. Je trouve que c'est tout à fait honteux. Voilà tout l'intérêt que le gouvernement porte au système parlementaire quand il a un projet de loi en discussion à la Chambre. Il est absolument impardonnable que le gouvernement n'ait personne à la Chambre pour le représenter quand il présente une motion. Le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) et le ministre de l'Environnement (M. Roberts) sont ici, mais ni l'un ni l'autre ne savent sur quoi porte le débat. Ils n'en ont pas la moindre idée. Il n'y a personne ici, pas même le secrétaire parlementaire, pour défendre ce projet de loi. C'est renversant.

Et tout d'abord ce qui est en discussion, c'est un texte affreux. Il n'aurait jamais dû être présenté à la Chambre. Ensuite, le gouvernement n'a personne ici pour prendre la parole et présenter la motion. Cela en dit long sur le gouvernement libéral. Quel spectacle que cette vieille bande qui traîne ici! Je sais que les Canadiens, le jour où les libéraux trouveront le courage de convoquer une élection, n'hésiteront pas à débarrasser le pays de ce terrible fléau qui sévit depuis 15 ans.

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Monsieur le Président, je voudrais juste dire que je m'inquiète, comme le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), que le gouvernement ait fait preuve à l'égard de cette mesure législative d'un certain cynisme qui ne peut passer inaperçu. Le gouvernement n'est pas prêt à nous expliquer pourquoi, selon lui, ce projet de loi revêt un caractère prioritaire.

Mes collègues et moi-même avons signalé que le Canada compte quelque deux millions de chômeurs, qu'il est aux prises avec de sérieux problèmes sociaux et économiques, mais les libéraux s'acharnent à prendre le précieux temps de la Chambre pour créer des paris collectifs qui leur permettront en vertu du Code criminel de poursuivre l'exploitation de loteries. Voilà les priorités du gouvernement. Il me faut répéter pourquoi le gouvernement agit de la sorte.

Je veux conclure en disant que nous, de ce côté-ci de la Chambre, attendons avec impatience la tenue des Jeux olympiques d'hiver de Calgary. J'y assisterai certainement de même que des centaines de milliers d'autres Canadiens, pour acclamer notre équipe olympique. Selon moi, il incombe à notre gouvernement de financer une bonne partie de ce projet valable. Les Jeux olympiques d'hiver feront sans aucun doute la promotion d'un des centres de loisir et de compétition les plus beaux et les plus stimulants. Mais, nous nous attachons dans ce débat à examiner le projet de loi du gouvernement, comme il incombe au Parlement de le faire, avant de passer au vote final. Mais le gouvernement n'a pas su nous répondre. Nous avons beau essayer de dialoguer, d'obtenir des réponses à des questions légitimes, mais le gouvernement se tait, refuse de répondre, espérant que les opposants se calment et cessent de remettre en question la méthode qu'il a choisie pour obtenir les 200 millions de dollars qu'il doit verser au comité organisateur.

Lorsque le ministre de la santé et du sport amateur a accepté cette responsabilité, l'engagement pris au nom des Canadiens ne prévoyait pas ce genre de paris sportifs. Tous ceux d'entre nous qui se sont intéressés à la présentation de la requête au nom du Canada à Baden-Baden étaient d'accord et estimaient que le gouvernement—et je n'ai pas l'intention de passer trop de temps à lui adresser des louanges—intervenant pour le compte des Canadiens en se déclarant prêt à soutenir une région importante de notre pays qui souhaitait accueillir les Jeux olympiques d'hiver. Mais il nous présente aujourd'hui cette mesure législative, qui ne vise pas simplement à soutenir ce projet, mais à mettre en place, jusqu'à sa révocation—ce qui, à mon sens, monsieur le Président, aura lieu après les prochaines élections—un système de jeux complexe au nom du gouvernement fédéral et ce, à un coût énorme.